



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

logement social

Question écrite n° 110234

Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur les conditions d'attribution et de maintien dans un logement social. En effet la réglementation actuelle prévoit une étude du dossier des candidats à l'attribution d'un logement social en prenant en compte notamment le critère de revenus, ou de nombre de personnes composant la famille. En revanche, cette situation familiale n'est jamais réévaluée quels que soient les changements ayant lieu dans la famille comme le départ des enfants du foyer familial ou des revenus beaucoup plus importants. Cette situation semble inéquitable au regard de la longue liste d'attente des familles dans des situations nécessitant l'attribution d'un logement social mais ne voyant pas leur requête aboutir du fait d'un très faible taux de renouvellement de cette population. Il semblerait plus juste que certains critères soient pris en compte lors d'une réévaluation des droits à occuper un logement social ; ce pourrait être, entres autres, la première déclaration d'impôt des enfants où apparaîtrait leur nouvelle adresse. Il lui demande, en conséquence, de lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour remplacer le système actuel et permettre une plus grande équité dans les règles qui président au maintien dans un logement social.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Decool](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110234

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : emploi, cohésion sociale et logement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11743

Question retirée le : 17 avril 2007 (Retrait pour cause de question identique)